

LA LETTRE ECO

N°152

7 novembre 2015

SOMMAIRE DE LA LETTRE N°152

Le Coin des Epargnants

- Même pas peur, la FED devrait franchir le pas

Si vous étiez absent cette semaine...

- La Commission de Bruxelles ne voit pas la vie en rose pour tout de suite
- La France toujours dans l'œil du cyclone bruxellois
- France, petit mieux pour les crédits aux particuliers
- L'investissement des entreprises françaises toujours le maillon faible

Le Coin de la Conjoncture

- Et si nous étions à la veille d'un rebond de croissance ?
- Est-il urgent de remonter les taux ?

Le Coin des Tendances

- COP21 : environnement, les bons et les mauvais élèves européens
- La digitalisation du B to B

L'agenda éco et les prévisions de la semaine

LE COIN DES EPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 6 novembre 2015	Evolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2014
CAC 40	4 984	+1,77 %	4 272
Dow Jones	17 910	+ 1,40 %	17 823
Nasdaq	4 984	+1,85 %	4 777
Daxx Allemand	10 988	+1,27 %	9 805
Footsie	6 353	-0,11 %	6 566
Euro Stoxx 50	3 254	+1,18 %	3 003
Nikkei	19 265	+0,96 %	17 450
Taux de l'OAT France à 10 ans (taux BDF 4 nov.)	0,9620 %	0,7810 %	0,8370 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (6 nov.)	0,692 %	0,520 %	0,541 %
Taux du Trésor US à 10 ans (6 nov.)	2,331 %	2,146 %	2,17 %
Cours de l'euro / dollars (6 nov. 21H00)	1,0743	-2,40 %	1,2106
Cours de l'once d'or en dollars 2^{ème} fixing (6 nov. à 17H00)	1 089	-5,14 %	1 187
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (6 nov.)	47,510	-3,87 %	57,54

Même pas peur : la FED devrait franchir le pas

Au mois d'octobre dernier, 271 000 emplois ont été créés, aux Etats-Unis, quand le consensus en n'attendait que 180 000. Octobre est le meilleur de ces dix derniers mois. Le taux de chômage a diminué à 5 % de la population active contre 5,1 % au mois de septembre. Les salaires sont, par ailleurs, orientés à la hausse, +2,5 % sur un an.

Les marchés intègrent de plus en plus le relèvement des taux et s'ils ont baissé au moment de l'annonce des résultats du chômage, ils ont par la suite rebondi. Le CAC 40 qui avait franchi vendredi en milieu de journée la barre des 5000 points avant de repasser en-dessous dès l'annonce des résultats de l'emploi américain pour terminer à 4 984 points. Wall Street n'a pas tremblé et a terminé la semaine en légère hausse.

Compte tenu des résultats de l'emploi, la hausse des taux de la FED ne fait plus l'objet de doutes, la question est de savoir quels seront les messages d'accompagnement et le rythme de la hausse. Les investisseurs s'attendent à un taux de 0,75 % à fin 2016.

L'euro a perdu plus de 1,3 % vendredi face au dollar. Au niveau des taux des titres publics, la hausse était de rigueur. Ainsi les rendements des Treasuries américaines à 10 ans ont atteint 2,238 % toujours vendredi. Les taux des titres souverains européens sont également orientés à la hausse, l'OAT à 10 ans se rapproche ainsi de 1 %

SI VOUS ETIEZ ABSENT CETTE SEMAINE

La Commission de Bruxelles ne voit la vie en rose pour tout de suite

Malgré la baisse des prix pétroliers, la dépréciation de l'euro, la reprise reste modérée en 2015 selon la Commission qui néanmoins dans ses perspectives d'automne note que la croissance s'est maintenue cette année et qu'elle s'est étendue parmi les États membres.

Selon les prévisions de la Commission, le PIB réel de la zone euro devrait augmenter de 1,6 % en 2015, puis atteindre 1,8 % de croissance en 2016 et 1,9 % en 2017. Le PIB réel de l'Union européenne devrait quant à lui passer de 1,9 % de croissance cette année à 2,0 % en 2016 et 2,1 % en 2017.

La Commission européenne souligne que l'amélioration du marché du travail est lente et inégale. Elle mentionne que les pays qui ont réformé commencent à obtenir des résultats. Dans la zone euro, l'emploi devrait croître de 0,9 % cette année et l'année prochaine et gagner jusqu'à 1 % en 2017. Le taux de chômage devrait passer de 11,0 % cette année à 10,6 % l'année prochaine et à 10,3 % en 2017.

La Commission rappelle que de nombreuses incertitudes pèsent sur ses prévisions : le ralentissement de la croissance dans les marchés émergents, la normalisation attendue de la politique monétaire américaine sur les marchés émergents.

En 2015, le déficit public agrégé pour la zone euro devrait être de 2 % en raison des efforts d'assainissement menés par plusieurs pays, des faibles coûts d'intérêt de la dette publique et du retour de la croissance. En 2017, le ratio du déficit par rapport au PIB de la zone euro devrait tomber à 1,5 %. Le ratio de la dette par rapport au PIB de la zone euro devrait diminuer de son niveau record de 94,5 % en 2014 pour atteindre 91,3 % en 2017.

Du fait de la reprise économique et notamment de celle de la consommation, la Commission s'attend à une augmentation légère de l'inflation dans les prochains mois. L'inflation annuelle devrait passer de 0,1 % dans la zone euro et de 0 % dans l'Union européenne cette année, à 1,0 % et à 1,1 %, respectivement, l'année prochaine et à 1,6 % en 2017 tant en zone euro qu'au sein de l'UE.

Les perspectives pour la croissance mondiale et le commerce mondial se sont considérablement détériorées depuis le printemps du fait du ralentissement des économies émergentes. La croissance ne devrait que péniblement atteindre 3 % quand il était espéré plus de 3,3 %. Si jusqu'à présent, les exportations de la zone euro ont été largement épargnées par la détérioration des échanges mondiaux, principalement en raison de la dépréciation passée de l'euro, elles devraient enregistrer une moindre progression en 2016, avant d'augmenter légèrement en 2017.

Selon la Commission de Bruxelles, les demandeurs d'asile pourraient avoir un léger impact économique positif. L'impact serait évidemment très différent en fonction des politiques d'accueil des Etats membres. L'Allemagne devrait en 2016 enregistrer une augmentation de sa croissance plus vive que prévu.

La France, toujours dans l'œil du cyclone

La Commission de Bruxelles a, une nouvelle fois, exprimé ses doutes sur la capacité de la France à redresser ses finances publiques et de respecter la barre des 3 % en 2017. Elle a réclamé de la part du Gouvernement de nouveaux efforts.

La Commission de Bruxelles prévoit, en effet, pour la France une croissance du PIB de 1,4 % en 2016 inférieure à sa prévision initiale et à celle du Gouvernement (1,5 %). Avec une inflation également moindre que prévu, l'institution européenne estime que le déficit ne serait ramené qu'à 3,4 % du PIB contre un engagement pris à 3,3 %.

La Commission estime que le respect des objectifs de déficit risque d'être de plus en plus difficile à respecter du fait que le Gouvernement éprouve les pires difficultés à réaliser de nouvelles économies et que les dépenses d'investissement pourraient être plus vigoureuses du côté des collectivités locales.

Pour 2017, Bruxelles prévoit un déficit de 3,3 %. La Commission pourrait ainsi s'inviter dans le débat présidentiel en exigeant la mise en place d'un réel plan d'économies budgétaires.

France, petit mieux pour les crédits aux particuliers

Le taux de croissance annuel des crédits aux particuliers a été de 3,9 % en septembre contre 3,4 % en août. Ce sont les prêts à l'habitat qui ont contribué à ce mouvement avec une hausse de 3,6 %, après + 3,2 %. Il y a une légère reprise des nouveaux prêts sachant que jusqu'à maintenant le marché était dominé par des prêts issus de renégociations de taux. Ces derniers ont néanmoins représenté 9,7 milliards d'euros en septembre après 9,9 milliards en août. Les crédits nouveaux à l'habitat ont atteint 20,6 milliards d'euros, après 20,2 milliards d'euros.

Les taux d'intérêt des crédits à l'habitat à long terme à taux fixe confirment leur légère hausse initiée le mois dernier (2,23 %, après 2,18 % en août et 2,16 % en juillet).

Le crédit à la consommation est également dynamique (+4,2%) ; le taux moyen des crédits amortissables à la consommation diminue (4,44 %, après 4,57 %).

L'investissement des entreprises françaises, toujours le maillon faible

L'INSEE et le Gouvernement espéraient une reprise de l'investissement pour le second semestre 2015 or, à en croire la dernière enquête de l'institut statistique, elle est différée au mieux à 2016. En effet, interrogés en octobre 2015, les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière ne prévoient pas de hausse de leurs investissements en 2015 par rapport à 2014, une petite hausse de 1 % étant attendue.

En revanche, en moyenne sur l'année 2016, les industriels anticipent une légère augmentation de leurs dépenses d'investissement, de 3 % par rapport à 2015. Cette hausse serait forte dans les secteurs des industries agro-alimentaires (+7 %) et dans la fabrication de biens d'équipements (+9 %).

La Commission de Bruxelles est moins optimiste que le Gouvernement sur le sujet de l'investissement même si elle admet qu'il repartirait à la hausse l'année prochaine. Néanmoins, la progression, en 2016, de l'investissement en équipement des entreprises ne serait que de 2,2 % et non pas de 4,9 % comme l'espère le gouvernement. La véritable reprise n'interviendrait pour Bruxelles qu'en 2017.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Et si nous étions à la veille d'un rebond de croissance

A force d'enregistrer des taux de croissance autour de zéro, nous avons perdu l'espoir en une reprise franche et massive. Les tenants de la diminution de la croissance potentielle considèrent que compte tenu de nos structures économiques, de la baisse des gains de productivité, il n'est pas possible, en l'état, de rapidement dépassé 2 %. Ce pessimisme ambiant est-il exagéré ? En effet, il y a plusieurs facteurs qui pourraient contribuer à une croissance forte d'ici la fin de l'année 2016.

Premièrement, l'investissement devrait connaître une progression dans les prochains mois or son effet multiplicateur est bien connu. Cette progression sera d'autant plus importante que le retard en matière d'investissement est élevé. L'âge moyen du capital et des équipements est de 33 trimestres au sein de la zone euro contre 29 trimestres avant la crise de 2008.

Deuxièmement, la consommation qui a été depuis plusieurs années comprimée devrait poursuivre sa progression grâce aux gains de pouvoir d'achat générés par la baisse du cours du pétrole. La diminution du chômage devrait également contribuer à l'augmentation des dépenses des ménages.

Troisièmement, la reprise dans les pays périphériques de la zone euro est plus forte que prévu, ce qui devrait dynamiser les échanges entre Etats membres.

Quatrièmement, les afflux d'immigrés devraient favoriser la croissance économique avec une augmentation des dépenses de consommation mais aussi d'équipement et de logement. L'immigration nette est passée de 0,1 % de la population totale de la zone euro en 2010 à 0,8 % en 2015. En Allemagne, cette immigration est une bouffée d'air ; en cette fin d'année 600 000 emplois étaient vacants contre 200 000 en 2005.

Cinquièmement, les entreprises européennes ont redressé leurs résultats. Les profits des entreprises de la zone euro sont au plus haut depuis 10 ans.

Dernièrement, la Banque Centrale Européenne entend maintenir voire renforcer sa politique monétaire accommodante dans les prochains mois.

La faiblesse des gains de productivité, les incertitudes pesant sur la Chine, l'Ukraine, le Moyen-Orient et sur les taux américains pourraient peser sur l'activité de la zone euro dans les prochains mois et contrecarrer les effets positifs des facteurs mentionnés ci-dessus.

Est-il urgent de remonter les taux ?

D'ici la fin de l'année, la Banque centrale américaine devrait remonter ses taux directeurs. Ce sera a priori ensuite au tour de la Banque centrale d'Angleterre. Mais, est-il urgent de remonter les taux et faut-il arrêter d'agir pour empêcher la remontée des taux longs ?

Aujourd'hui, rien ne pousse sur un plan macro-économique, les banques centrales à relever leurs taux. La croissance demeure faible et le sous-emploi demeure important au sein de nombreux Etats. Si le taux de chômage est au plus bas, avec un taux de 5 %, le taux d'activité de la population active reste relativement faible.

Le risque d'inflation au sein des pays avancés n'existe pas et bien au contraire la menace déflationniste est encore présente. Le retour de l'inflation dans la zone des 2 % n'est pas d'actualité en 2015. Les salaires progressent faiblement aux Etats-Unis et stagnent encore dans de nombreux pays européens. La faible progression des coûts salariaux unitaires provient de la perte de pouvoir de négociation des salariés.

De même, la menace d'un surendettement des acteurs est peu probable. La progression des crédits reste maîtrisée même insuffisante au vu des attentes des pouvoirs publics.

La création de bulles spéculatives sans être improbable n'est pas d'actualité. Logiquement, des taux faibles sont propices à la création de bulles sur les prix actifs or, même si les cours des actions ont fortement progressé depuis le début d'année, ils restent à des niveaux en phase avec les bénéfices et les perspectives de croissance. L'immobilier a baissé dans de nombreux pays et aucune tension n'est actuellement constatée.

Néanmoins, plusieurs raisons et pas des moindres poussent les banques centrales à relever leurs taux.

Actuellement, en cas de survenue d'une nouvelle récession, les banques centrales sont nues ; elles ne pourraient pas utiliser l'arme des taux pour l'endiguer. La situation actuelle accroît la volatilité des prix des actifs du fait de l'excès de liquidité et de l'importance des flux de capitaux.

Par ailleurs, les faibles taux génèrent des distorsions entre le niveau des taux d'intérêt à long terme et le niveau de la rentabilité du capital, d'où des risques de suraccumulation de capital, de choix d'un levier d'endettement excessif, de distorsions dans les choix d'épargne. Aux Etats-Unis, les entreprises utilisent l'endettement pour racheter leurs actions. Par ailleurs, cette distorsion pourrait inciter les investisseurs à se reporter vers les actifs risqués. Mais, au regard des niveaux d'endettement des Etats, toute action sur les taux dans un contexte de faibles inflation et de faible croissance est difficile à mettre en œuvre. Une augmentation du taux de l'OAT à 10 ans d'un point coûterait 10 milliards d'euros à l'Etat français.

Néanmoins, le maintien des taux bas semble s'imposer. Certes, la Banque Centrale Européenne qui est en charge de la régulation du système financier européen ne peut pas ignorer les effets de sa politique sur la situation des banques et des compagnies d'assurances. Des taux bas sur très longue période posent évidemment des problèmes à la fois de rémunération de l'épargne longue mais aussi sur les produits reposant sur des garanties de capital et exigeant des contreparties en fonds propres. Plus le plateau de taux bas sera important, plus la gestion de leur relèvement sera complexe à conduire.

Actuellement, les banques centrales ont avant tout comme priorités des objectifs macro-économiques. Elles se détournent des indicateurs micro-économiques qu'elles suivaient (inflation, endettement, prix des actifs). A un moment où un autre, elles seront obligées de revenir à leurs fondamentaux.

LE COIN DES TENDANCES

COP21 : environnement, les bons et les mauvais élèves européens

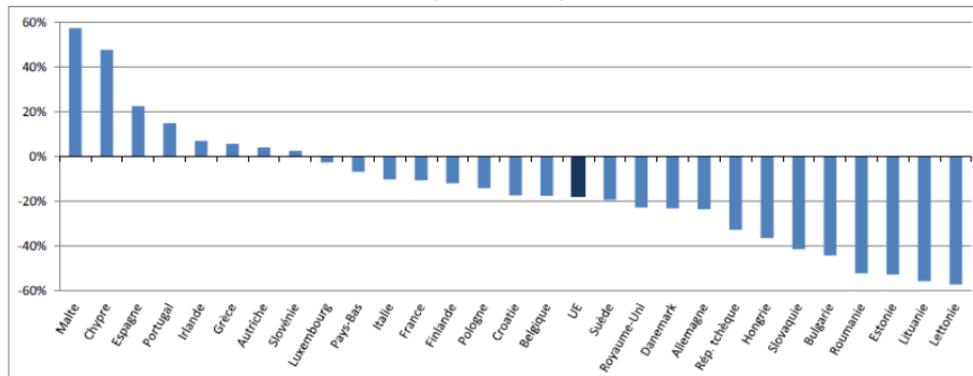
Les émissions des gaz à effet de serre en repli grâce à la crise et à la désindustrialisation !

Au niveau de l'Union européenne, les émissions ont diminué de 17,9 % par rapport à leurs niveaux de 1990. L'Europe devrait atteindre son objectif consistant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020. Dans le cadre de la négociation COP21, l'Union européenne a décidé récemment de doubler son objectif et de réduire ses émissions, toujours par rapport aux niveaux de 1990, de 40 % d'ici à 2030.

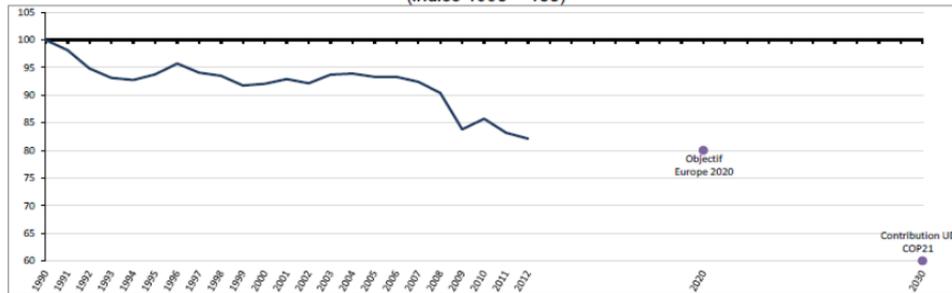
Les émissions de gaz à effet de serre se sont élevées dans l'UE à 4 683 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2012, le plus gros émetteur étant l'Allemagne (965 millions), suivie par le Royaume-Uni (615 millions), la France (507 millions), l'Italie (471 millions), la Pologne (401 millions) et l'Espagne (354 millions). Ensemble, ces six États membres sont responsables d'environ 70 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE en 2012.

De 1990 à 2012, les plus fortes baisses des émissions de gaz à effet de serre ont été enregistrées dans les États baltes et en Roumanie. Sur cette période, la plupart des États membres ont réduit leurs émissions à effet de serre. Elles ont diminué de plus de moitié en Lettonie (-57,1 %), en Lituanie (-55,6 %), en Estonie (-52,6 %) et en Roumanie (-52,0 %). Elles ont en revanche augmenté à Malte (+56,9 %), à Chypre (+47,7 %), en Espagne (+22,5 %), au Portugal (+14,9 %), en Irlande (+7,0 %), en Grèce (+5,7 %), en Autriche (+4,0 %) ainsi qu'en Slovaquie (+2,6 %).

Évolution des émissions de gaz à effet de serre dans les États membres de l'UE, 2012/1990
(variation en %)



Évolution des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE
(indice 1990 = 100)



Le fret ferroviaire, un problème pas seulement français

Le secteur des transports est la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne et celui qui a eu tendance à progresser le plus vite ces dernières décennies. Plus des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre imputables aux transports proviennent du transport routier.

La Commission de Bruxelles a fait du transfert de la route vers le rail une de ses priorités.

Au sein de l'Union européenne, le poids du chemin de fer pour le transport des passagers est en hausse. Sa part est passée de 6,7 % en 2003 à 7,6% en 2013. Cette part a augmenté dans la plupart des États membres. Les meilleurs résultats ont été obtenus en Autriche (de 9,5 % en 2003 à 12,7 % en 2013, soit une hausse de 3,2 points de pourcentage) et au Royaume-Uni (+3,0 pp) ayant connu les plus fortes progressions relatives. En revanche, des baisses ont été enregistrées en Roumanie (-7,0 pp), en Hongrie (-3,2 pp), en Pologne (-3,0 pp) et en Bulgarie (-2,6 pp).

En ce qui concerne le du transport de marchandises, la tendance est inverse. La part du rail, entre 2003 et 2013, a baissé de 18,3 % à 17,8 %. Les baisses les plus importantes sont intervenues en Europe orientale, notamment en Estonie (-26,8 pp), en Bulgarie (-25,2 pp), en Pologne (-18,5 pp), en Lituanie (-16,4 pp) et en Slovaquie (-16,1 pp). La part du transport ferroviaire de fret a augmenté le plus en Autriche (+13,4 pp), au Danemark (+5,3 pp) et en Allemagne (+5,1 pp).

La consommation énergétique, la crise a aidé à l'atteinte des objectifs

Vingt États membres de l'Union ont déjà atteint leur objectif Europe 2020 de consommation énergétique. À partir de 1995, la consommation primaire d'énergie dans l'Union Européenne a augmenté pour atteindre un pic en 2006. Elle connaît depuis lors une baisse générale, qui l'a ramenée à son niveau du début des années 1990. La crise de 2008/2009 a fortement contribué à cette baisse. Par rapport à 2005, la consommation primaire d'énergie a reculé en 2013 dans tous les États membres de l'UE, à l'exception de l'Estonie et de la Pologne. Les baisses les plus marquées ont été enregistrées en Lituanie (-27,9%), en Grèce (-22,6%) et à Malte (-20,0%), suivis par le Hongrie (-17,3 %), l'Espagne (-16,4 %), la Roumanie (-15,8 %), le Portugal (-14,5 %), l'Italie (-14,1 %), la Bulgarie (-13,8 %), le Royaume-Uni (-12,7 %) et Chypre (-12,0 %).

Vingt États membres de l'UE ont déjà atteint en 2013 le niveau requis pour réaliser leur objectif national fixé au titre de la stratégie Europe 2020, tandis que la Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède et le Royaume-Uni ont affiché une consommation primaire d'énergie encore supérieure à leur objectif Europe 2020.

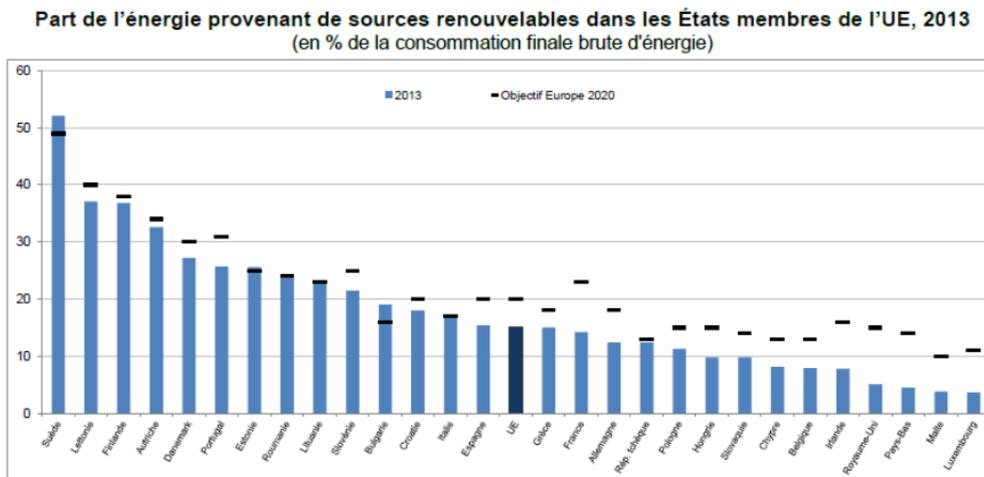
Les énergies renouvelables, la France parmi les mauvais élèves

Depuis 2004, la part des sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie s'est considérablement accrue dans tous les États membres, treize d'entre eux l'ayant au moins doublée au cours des dix dernières années. Avec un part à 52,1 %, la Suède était de loin l'État membre dont la part de l'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était la plus élevée en 2013, devant la Lettonie (37,1 %), la Finlande (36,8 %) et l'Autriche (32,6 %).

En revanche, les plus faibles proportions d'énergies renouvelables ont été observées au Luxembourg (3,6%), à Malte (3,8 %), aux Pays-Bas (4,5 %) et au Royaume-Uni (5,1 %). Au niveau de l'Union, la part des sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie a atteint 15,0 % en 2013, contre 8,3 % en 2004, première année pour laquelle les données sont disponibles. Cette décennie a été marquée par une progression constante en direction de l'objectif de 20 % de la stratégie Europe 2020.

Quatre des 28 États membres de l'UE ont déjà atteint le niveau requis pour réaliser leurs objectifs nationaux Europe 2020 : la Bulgarie (avec une part de 19,0% d'énergies renouvelables en 2013), l'Estonie (25,6 %), la Lituanie (23,0 %) ainsi que la Suède (52,1 %). En outre, la Roumanie (avec une part de 23,9 % en 2013) et l'Italie (16,7%) sont à moins de 0,5 point de pourcentage de leur objectif pour 2020.

À l'autre extrémité de l'échelle, le Royaume-Uni (à 9,9 pp de son objectif national pour 2020), les Pays-Bas (9,5 pp), la France (8,8 pp) et l'Irlande (8,2 pp) figurent parmi les mauvais élèves.



La digitalisation du B to B

Les relations inter-entreprises se réalisent de plus en plus en ayant recours à Internet. Cette digitalisation intervient en parallèle à une montée en puissance, au sein des grandes entreprises des directions « achats ». Ces dernières interviennent de plus en plus surtout le spectre des achats afin de d'obtenir des prix plus avantageux et pour réduire les coûts de gestion fournisseurs (rationalisation des achats sur un nombre réduit de fournisseurs). Elles permettent également de rationaliser les circuits de dépenses en interne.

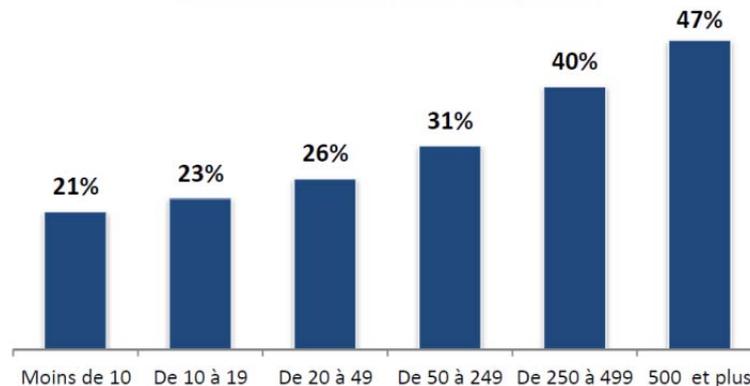
Au niveau des PME, les processus de rationalisation des achats sont de plus en plus courants avec à la clef leur informatisation.

Au niveau des grandes entreprises, l'informatisation représente plus de 50 % des achats ; elle progresse très rapidement dans les PME, le plus souvent en lien avec les progiciels de gestion. Par ailleurs, les groupements d'achats se développent, que ce soit dans le secteur public (par exemple dans les établissements de santé sous l'impulsion des pouvoirs publics dans le cadre des politiques de maîtrise des dépenses) mais aussi dans les entreprises privées avec des groupements d'achats pour les PME et TPE (qui pourraient concerne déjà plus de 5 % des entreprises en France, hors microentreprises).

L'émergence des places de marché, plates-formes d'approvisionnements contribue à centraliser les achats. Cette évolution conduit les fournisseurs à revoir de fond en comble leurs relations clients et à mettre de nouvelles solutions numériques dédiées

D'après l'Insee, un peu plus de 20 % de l'ensemble des entreprises françaises procèderaient à des achats de manière électronique (via un site web, ou via des systèmes d'échanges de données informatisés - EDI). Ce taux serait de 21 % pour les entreprises de moins de 10 salariés et de 25 % pour les plus de 10 salariés. . Les entreprises de plus de 500 salariés effectueraient plus du tiers de leurs achats de manière électronique.

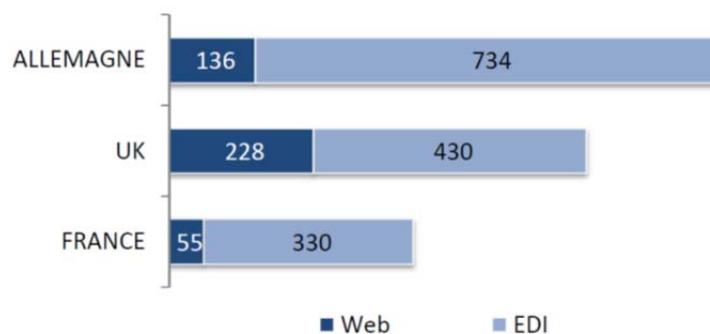
Proportion d'entreprises réalisant des achats électroniques suivant les effectifs des entreprises



Source : Insee, Enquête TIC 2014, données 2013
Données 2012 pour les entreprises de moins de 10 salariés

Avec 385 milliards d'euros de ventes électroniques en 2013, la France est en retard par rapport au Royaume-Uni ou à l'Allemagne. Au Royaume-Uni, le montant atteint plus de 650 milliards d'euros. Il est de 870 milliards, en Allemagne. Rapportés au PIB, les achats numériques dans ces deux pays sont supérieurs de 70 % à ceux de la France.

Valeur des ventes électroniques BtoB suivant les pays (en Mrds d'€)



Le poids plus élevé de l'industrie et la taille supérieure des entreprises allemandes peuvent expliquer l'avance de ce pays. Le marché allemand se distingue également par l'importance des transactions web réalisées sur des places de marché ou plateformes d'approvisionnements électroniques.

Au Royaume-Uni mais aussi au sein des pays d'Europe du Nord), le recours au numérique s'est très vite imposé du fait d'une culture « papier » moins importante qu'en France.

La croissance des commandes électroniques devraient se poursuivre en France dans les prochaines années. Elle est estimée à 8 % par an. Elles représenteraient plus de 15 % des ventes B to B à l'horizon 2020.

AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 8 novembre

En **Chine**, seront publiés **le résultat de la balance commerciale** du mois de septembre et **l'évolution des importations et des exportations** du mois d'octobre.

Lundi 9 novembre

En **France**, il faudra suivre **la prévision de croissance de la Banque de France pour le 4^{ème} trimestre**.

En **Allemagne**, il faudra suivre **les résultats de la balance des paiements courants** du mois de septembre. Sera publié **l'indice Sentix sur la confiance des investisseurs pour l'Allemagne et la zone euro**.

Au **Portugal**, sera communiquée **la balance commerciale** du mois d'octobre.

A **Bruxelles**, l'**Eurogroup** se réunit.

Aux **Etats-Unis**, il sera intéressant de regarder **l'indice des conditions du marché du travail** pour le mois d'octobre.

Au **Japon**, il faudra suivre **la publication de la balance commerciale** du mois de septembre.

L'OCDE présentera **ses perspectives économiques d'automne**.

Mardi 10 novembre

Au **Royaume-Uni**, sera communiqué **l'indice des ventes au détail** pour le mois d'octobre. Il faudra suivre **l'indice des prix à la consommation** du mois d'octobre.

Au **Japon**, sera rendue publique **l'enquête Economy Watchers** du mois d'octobre.

En **Suisse**, sera connu **le taux de chômage** du mois d'octobre.

En **France**, il faudra suivre **la production industrielle** du mois de septembre.

En **Italie**, le résultat **de la production industrielle** du mois d'octobre sera également publié.

A **Bruxelles**, une **réunion Ecofin** est programmée.

Aux **Etats-Unis**, il faudra regarder **l'indice de l'optimisme des affaires NFIB** du mois d'octobre et **l'indice Redbook** du mois de novembre. Seront également communiqués **les stocks de gros** pour le mois de septembre.

Mercredi 11 novembre

Au **Canada**, il faudra suivre **le résultat de la production industrielle et les ventes de détail** du mois d'octobre.

Au **Japon**, sera communiqué **le résultat des commandes de machines-outils** pour le mois d'octobre.

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder **l'évolution du chômage** au mois d'octobre.

Jeudi 12 novembre

En **Allemagne**, sera connu **l'indice des prix à la consommation** du mois d'octobre.

En **France**, seront connus **les résultats des comptes courants** de septembre et **le taux d'inflation** du mois d'octobre.

Pour **la zone euro**, sera publiée **la production industrielle** du mois de septembre.

Vendredi 13 novembre

Au **Japon** sera publié **l'indice des prix de l'industrie tertiaire** de septembre. Sera également connue **la production industrielle et le taux d'utilisation des capacités de production** du mois de septembre.

En **Allemagne**, sera très attendue **la publication du PIB du troisième trimestre**.

En **France**, sera également regardée de très près **la publication du taux de croissance du troisième trimestre**. Seront par ailleurs publiés **l'emploi salarié du troisième trimestre ainsi que l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre pour ce même trimestre**.

En **Espagne**, sera connu **l'indice des prix** du mois d'octobre.

En **Italie**, le **PIB du troisième trimestre** sera également communiqué. Il en sera de même **en Grèce, au Portugal et pour l'ensemble de la zone euro**.

Pour **la zone euro**, sera publiée **la balance commerciale** du mois de septembre.

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder **l'indice des indicateurs avancés** du mois d'octobre.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre **les ventes de détail** du mois d'octobre. Sera également publié **l'indice de confiance des consommateurs Reuters/Michigan** du mois de novembre.

Dimanche 15 novembre

Réunion du G20 en Turquie



La Lettre Economique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorelo.fr

Pour ton contact et correspondance

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : phcrevel@lorelo.fr
- Adresse : LORELLO ECODATA – 7, rue Falguière – 75015 Paris

Abonnement : à adresser à phcrevel@lorelo.fr

Je m'abonne à La Lettre Eco de Lorello Ecodata pour un an : 52 numéros de la lettre

Un lecteur : 750 euros TTC

De 2 à 10 lecteurs : 1 300 euros TTC

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Pour garantir une mise en place rapide de votre abonnement, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'ensemble des informations demandées.

Adresse de facturation

Nom -----
Prénom -----
Fonction: -----
Organisme: -----
Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----
Pays
Tél.: -----
E-mail:-----

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECODATA

Virement bancaire

SARL LORELLO ECODATA

IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 / BIC : BNPAFRPPNIC